

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 15 novembre 2016



1 – Démission d'un conseiller municipal

La démission de Madame Annie LE LOUARN est effective au 2 novembre 2016.
Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement soit :

- ⇒ SIVOS La Ferté-Imbault – Selles-Saint-Denis
Madame Henriette MOREAU est nommée déléguée titulaire
Madame Nadine BIDRON est nommée déléguée suppléante
- ⇒ Commission personnel – le remplacement n'est pas nécessaire
- ⇒ 3C Jeunesse – Famille - Séniors
Madame Corine PENICAUD assurera l'intérim.
- ⇒ Déléguée référente Petite Enfance Enfance Jeunesse à la CCSR
Monsieur MAURICE assurera l'intérim.
- ⇒ Madame Françoise BEAUJEAN reprend le dossier « aide au devoir » sous l'égide de
Madame Corinne PENICAUD
- ⇒ Madame Corinne PENICAUD organisera dès que possible une réunion pour faire le point
du travail géré par le 3C Jeunesse – Famille– Séniors et notamment l'organisation de la
semaine bleue 2017.

2 – Demande de financement – Collège Gaston Jollet

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de la CCSR demandant l'avis des communes au sujet d'une participation au financement d'un projet culturel pour les élèves de 5^{ème}.

Madame Corinne PENICAUD rappelle au Conseil Municipal la teneur de l'arrêté n°41-2016-033001 de Monsieur le Préfet relatif au schéma départemental de coopération intercommunale et où il est clairement mentionné que la compétence des syndicats de collèges est transférée au Conseil Départemental.

Monsieur MAURICE propose de faire une réponse en ce sens au courrier de la CCSR.

3 – Convention avec le Centre de Gestion 41 – médecine professionnelle

Le Conseil Municipal approuve la convention.

4 – Travaux

⇒ ***Demande de subvention DSR*** pour l'aménagement sécuritaire du bourg
Approuvée par le Conseil Municipal

⇒ ***Demande de subvention DETR*** pour l'aménagement sécuritaire du bourg
Approuvée par le Conseil Municipal

5 – Bibliothèque de la Ferté-Imbault

Madame GASSELIN Maire de La Ferté-Imbault a contacté Monsieur Pierre MAURICE pour lui parler de son projet de bibliothèque et lui demander si dans les dossiers de demande d'aides et subventions elle pouvait parler de mutualisation.

Le dossier de mutualisation est à étudier. La Commune de La Ferté-Imbault finance l'investissement et la commune de Selles-Saint-Denis verra sous qu'elle forme la mutualisation peut se mettre en place au niveau du fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe au projet de mutualisation de la bibliothèque afin que la Commune de La Ferté-Imbault puisse finaliser ses dossiers de demande de subvention en ce sens.

6 - Subvention Entraide Selloise

Monsieur le Maire a repris l'ébauche du budget prévisionnel 2017 de l'Entraide Selloise et a imaginé un budget « annexe » lié au seul portage des repas. Il propose de financer le déficit de ce budget annexe au prorata des repas portés sur chaque commune.

Il a présenté ce projet à Monsieur le Président de l'Entraide Selloise qui propose de faire une réunion pour aborder ce point.

7- Questions diverses

⇒ ***date commission finances*** : lundi 30 janvier 2017 à 17h30

⇒ ***Prochains conseils municipaux***

- lundi 12 décembre 2016 à 18h30
- lundi 23 janvier 2017 à 18h30
- lundi 6 mars 2017 à 18h30
- Jeudi 23 mars 2017 à 18h30
- Mardi 2 mai 2017 à 18h30
- Lundi 29 mai 2017 à 18h30
- Lundi 26 juin 2017 à 18h30

⇒ ***Tour de Loir-et-Cher***

Madame Corinne PENICAUD fait part au Conseil Municipal d'un échange avec Madame Virginie BROSSILLON qui demande si dans le cadre de TAP la commune souhaite que les enfants préparent des décorations. Ils ont prévu de le faire pour la Commune de La Ferté-Imbault.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de décorer la commune lors du passage du Tour de Loir-et-Cher.

Monsieur Sébastien JOURNET prendra contact avec Madame Virginie BROSSILLON pour obtenir de plus amples renseignements et avec le Comité des Fêtes s'il accepte de participer afin d'assurer une coordination de cette décoration en accord avec les habitants.

⇒ ***Eclairage public***

Monsieur BEAUJEAN informe le Conseil Municipal que le SIDELC dispose d'une enveloppe de 800 000 € pour les communes. Il prend en charge à hauteur de 40 % chaque point lumineux changé, mais sous condition que nous ayons réalisé un audit qui doit géolocaliser les points lumineux. Cet audit peut être subventionné à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal charge Monsieur BEAUJEAN de faire les démarches nécessaires pour lancer l'audit.

⇒ ***Eglise***

Monsieur DES COURTILS rappelle qu'il dispose du devis pour la mise hors eau de l'église. Devis à étudier dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00